

L'économie des cosmétiques : innovation, dynamisme territorial et rayonnement mondial

SYNTHESE DE L'ETUDE ASTERES – MAI 2019

Le secteur cosmétique français se compose d'un tissu de petites entreprises familiales stimulées par des grands groupes. Cet écosystème, qui a également vu le développement d'ETI (entreprises de taille intermédiaire), constitue un facteur de rayonnement pour les territoires à travers leur ancrage historique et leur contribution à l'économie, à la fiscalité et à la création d'emplois qualifiés. La compétitivité de la France dans les cosmétiques s'affirme sur l'ensemble de la filière.¹

- Les entreprises de cosmétiques françaises sont présentes sur l'ensemble du territoire. Pour toute la chaîne de valeur (matières premières, fabrication, distribution), ce sont plus de 5900 établissements (3200 entreprises) qui sont répartis à 67% en région et 33% en Ile-de-France. **Cette industrie est majoritairement familiale** : 82% des entreprises sont à actionnaire familial unique ce qui est supérieur à la plupart des filières industrielles, et particulièrement à la plupart des filières exportatrices. Les entreprises familiales cosmétiques ont des taux d'endettement 6 fois moins élevés que leurs concurrentes non-familiales et des rendements des capitaux propres de 7% contre -6%. **Enfin les entreprises cosmétiques sont solides et les créations sont dynamiques** : la moyenne d'âge des entreprises est de 16 ans contre 12 ans pour la moyenne des entreprises françaises et ce sont 170 entreprises par an qui ont été créées entre 2000 et 2016. Ce chiffre est resté relativement stable sur toute la période.

- Les entreprises de cosmétiques contribuent au dynamisme économique et fiscal des territoires. Le chiffre d'affaires total de l'ensemble de la filière était de 45 milliards en 2017, dont 2,9 milliards pour les fournisseurs de matières premières, pour les fabricants de cosmétiques 24 milliards € et pour la distribution sélective et mono-marque 5 milliards € auxquels s'ajoutent 14 milliards pour les exportations. **La filière cosmétique génère aussi 12 milliards € de recettes pour les finances publiques** dont 1 milliard € pour les collectivités locales et 6 milliards € pour la Sécurité sociale.

- Enfin, l'industrie cosmétique est créatrice d'emplois qualifiés bien répartis sur l'ensemble du territoire. Ce sont au total 246 000 emplois qui sont créés par la filière dont 164 000 emplois directs. La majorité de ces emplois (80%) est concentrée en région. L'industrie emploie 33% d'ingénieurs et de cadres et 39% d'agents de maîtrise ou de techniciens contre 17% et 26% respectivement pour la moyenne nationale. **Les entreprises de distribution sélective (hors monomarkets) créent en moyenne plus d'emplois en fonction de leur chiffre d'affaires que les grandes surfaces** : 1 pour 228 000 € contre 1 pour 292 000 €. Cela s'explique par une taille en moyenne plus réduite et par un meilleur accompagnement des clients.

La solidité et le dynamisme du secteur cosmétique français se retrouvent également dans ses engagements : une industrie innovante et impliquée dans les problématiques environnementales et sociales. L'efficacité de la R&D cosmétique, grande pourvoyeuse de brevets, constitue un pilier de sa compétitivité.

¹ Les chiffres sont sourcés dans la suite de l'étude

- **Les entreprises de la cosmétique investissent dans l'innovation.** Chaque année ce sont 650 millions € qui sont dépensés en R&D soit 2% du chiffre d'affaires du secteur. La R&D du secteur est la plus performante de France avec 3,6 brevets déposés par million € dépensé en R&D (pour un total de 1 500 brevets en 2017). **Ce sont notamment les grands groupes qui portent l'innovation en dépensant entre 3% et 3,5% de leur chiffre d'affaires en R&D. Malgré un écosystème propice aux startups innovantes** avec notamment le pôle de compétitivité de la *Cosmetic Valley*, **les financements restent peu orientés vers ce secteur** : Sur les 15 milliards € investis dans les *startups* en 2018, seuls 100 millions € l'ont été pour les 150 *startups* cosmétiques (soit 0,7% du montant pour 1% de l'écosystème startup global).

- **Les pratiques de RSE des entreprises françaises de cosmétique sont au-dessus de la moyenne mais restent perfectibles.** Le rapport VIGEO sur la maturité sociale du secteur donne une note de 2,7/4 aux grandes entreprises cosmétiques et 2,1/4 aux TPE/PME/ETI. La moyenne française totale est à 2,0/4. **L'égalité homme-femme dans le secteur est également au-dessus de la moyenne et portée par les grandes entreprises.** L'Oréal était respectivement 1^{ère} et 2^{ème} du classement international de référence *Equileap* sur l'égalité homme-femme en 2017 et 2018. Selon l'index publié par les entreprises françaises (obligation légale) de l'égalité homme-femme, le secteur est au global deuxième derrière l'agroalimentaire. Cependant, seules 32% de femmes siègent dans les conseils d'administration des grandes entreprises de cosmétiques et il n'existe pas d'études sur les salaires des femmes dans le secteur.

Les grandes forces du secteur cosmétique français se traduisent à l'international. L'industrie constitue le 3^{ème} contributeur à la balance commerciale du pays. La France est le *leader* mondial des cosmétiques d'où un *soft power* et des revenus touristiques. Cependant, les filières asiatiques se renforcent sous l'effet de politiques publiques ambitieuses et pourraient à terme concurrencer l'écosystème français.

- **Le secteur cosmétique est pionnier dans les relations commerciales internationales.** La France est *leader* mondial avec 23% des parts de marché et la plus grande entreprise cosmétique du monde est française : L'Oréal. L'Hexagone continue à gagner des parts de marché puisque ses exportations ont cru de 5% par an sur la période 2010-2018 contre 4% pour le marché global. Les entreprises françaises effectuent environ 60% de leur chiffre d'affaires à l'exportation (14 milliards €). C'est l'ensemble de la filière qui est compétitive puisque les fournisseurs de matières premières réalisent eux aussi un tiers de leur chiffre d'affaires à l'étranger. **Le secteur des cosmétiques est de plus très présent dans les négociations commerciales internationales.** La moyenne des droits de douane dans le monde pour les cosmétiques est de 2% contre 5% pour l'ensemble des biens et services. Le secteur a contribué à faire changer les normes du commerce international comme le montre l'interdiction des tests animaux en Europe qui a permis de rajouter les considérations éthiques aux exceptions de l'accord du GATT.

- **L'industrie française de la beauté est un facteur de soft power et d'attractivité touristique.** La consommation de produits cosmétiques par les touristes étrangers s'élève à 3 milliards € par an soit 20% du chiffre d'affaires France des entreprises. **La « marque France » est particulièrement présente à l'international.** Ce sont plus de 6 000 boutiques françaises de produits de beauté qui y sont établies. **La marque « France » permet d'augmenter en moyenne la valeur d'un produit cosmétique d'environ 30%** (par rapport à un produit équivalent d'un autre pays). **Cette puissance pourrait, à terme, être menacée par les écosystèmes japonais, coréens et chinois.** Fortes d'un soutien public marqué, les entreprises cosmétiques asiatiques fondent leur stratégie sur le marketing culturel et des transferts de savoir-faire. Aujourd'hui concurrentes des entreprises françaises et européennes sur les marchés asiatiques, elles commencent à s'intéresser aux marchés occidentaux.